

# HONORAIRES D'AGENCE

## VENTE

(à compter du 06/08/2020)

### Mandat Simple :

Moins de 50 000 €	10 %
De 50 001 € à 100 000 €	7 %
Plus de 100 001 €	5 %

### Mandat Exclusif :

Moins de 50 000 €	8 %
Plus de 50 001 €	4 %

## SYNDIC

A définir selon la copropriété

## LOCATION SAISONNIERE

(Publicité, dossier de réservation, rédaction du bail, état des lieux, perception des arrhes, loyer et caution, remboursement de la caution, suivi des entreprises (ménage, jardin, piscine .... )

**25 % T.T.C sur les loyers encaissés**